

CH_VB 20024488 vom 4. Oktober 1994

Bundesverwaltung, 1994-10-04, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20024488__td_

FR: CH_VB 20024488 du 4 octobre 1994

IT: CH_VB 20024488 del 4 ottobre 1994

Erwägungen

E. 4

Oktober 1994 N 1665 Forschungs- und Bildungsprogrammen Abbau von Arbeitsplätzen in Forschung und Produktion muss mit der Fortführung der EU-Forschungsprogramme Einhalt geboten werden. Ein Wort zu den Kompensationen: Soweit Kompensationen zu Lasten der schweizerischen Forschung nötig sind, wird darauf zu achten sein, dass dies nur dort geschieht, wo Forschungsprogramme vorhanden sind, aus welchen Rückflüsse von der EU zu erwarten sind, und dass nicht die kleinen und mittleren Unternehmen in ihrer Forschung eingeschränkt werden, denn sie stellen immerhin 75 Prozent der Arbeitsplätze in der Schweiz. Erlauben Sie mir noch eine abschliessende Bemerkung: Das Parlament hat darüber diskutiert - zuletzt der Ständerat -, ob für die technische Zusammenarbeit und Finanzhilfe für Entwicklungsländer ein Rahmenkredit von 3,9 Milliarden Franken oder «nur» von 3,7 Milliarden Franken gesprochen werden solle. Mir scheint nun doch, dass uns in Anbetracht solcher Zahlen für Entwicklungshilfe an Dritte die eigene Entwicklung, die Zukunft unseres Landes, diese angebotenen 554 Millionen Franken wert sein muss. So bitte ich Sie im Namen der FDP-Fraktion, den Anträgen der Kommission zuzustimmen. Maeder Herbert (U, AR): Die LdU/EVP-Fraktion stimmt der Ergänzungsbotschaft über die EU-Wissenschaftsprogramme mit wenig Begeisterung zu. Wir stimmen den Entwürfen trotz der respektablen Summe von 554 Millionen Franken für die Jahre 1996 bis 2000 zu, weil es schlicht keine Alternative zu diesen bereits laufenden Forschungs- und Bildungsprogrammen gibt und ein Abbrechen der Übung die Schweiz forschungspolitisch und vor allem auch bildungspolitisch in eine unerträgliche Isolation führen müsste. Wir betrachten es aber als unsere Pflicht, die kritischen Stimmen, die sich anlässlich der Diskussion dieser Botschaft erhoben, ernst zu nehmen und auf einige fragliche Punkte hinzuweisen. Der Brief, den fünf Schweizer Nobelpreisträger in dieser Sache an den Bundesrat gerichtet hatten, ist in den Medien viel diskutiert worden. Die fünf schrieben unter anderem, dass sie den Willen der Bundesbehörden zur europäischen Solidarität anerkennen würden, hingegen den Gewinn für Forschung, Entwicklung und die industrielle Produktivität der Schweiz als eher gering erachteten. Konkret hat sich Professor Karl Alexander Müller, Nobelpreisträger für Physik 1987, anlässlich eines Hearings der Kommission geäußert. Für ihn steht die Grundlagenforschung im Vordergrund. Müller meinte unter anderem: «EU-Forschung ist kaum Grundlagenforschung. Die Brüsseler Entscheide sind nicht transparent. Das System ist zu sehr eingefahren. Ich war an einem Programm für einen neuen Supraleiter beteiligt.

E. 5

Im Zentrum unserer Diskussion steht heute wohl die Beteiligung der Schweiz an den europäischen Forschungsprogrammen. Die finanziellen Aufwendungen, die dafür bereitgestellt werden, sind auch bedeutungsvoller als diejenigen für die Bil-

dungsprogramme. Aber- und hier bin ich einig mit allen, die bereits gesprochen haben - nicht minder wichtig ist die Möglichkeit der Schweiz, sich an den Bildungs- und Jugendprogrammen zu beteiligen. Nur möchte ich darauf hinweisen, dass die Beteiligung an den Bildungsprogrammen der Europäischen Union nicht allein zu haben ist, sondern mit der Beteiligung an den Forschungsprogrammen verknüpft ist. Das eine geht nicht ohne das andere.

E. 6

Mein letzter Grund - ich nenne ihn, auch wenn es vielleicht kontraproduktiv ist -: Mit dieser Vorlage eröffnen wir dem Forschungsplatz Schweiz insgesamt neue und zusätzliche Finanzmittel. Ich möchte dieses Argument vor allem auch jenen nobelpreis- oder nicht nobelpreistragenden Forscherinnen und Forscher hinter die Ohren schreiben, die sich im Vorfeld unserer Beratungen einzig für ihr Partikularinteresse in der Grundlagenforschung oder für ihr eigenes Schwerpunktprogramm engagiert haben. Dies also sind meine Gründe für ein Ja zu dieser Vorlage. Es gibt mit Sicherheit stichhaltige Beispiele, die zu berechtigter Kritik an den europäischen Forschungsprogrammen Anlass bieten, aber auch unsere inländische Forschung setzt falsche Schwerpunkte: Auch unsere inländische Forschung produziert Nutzloses und ist mit grosser Bürokratie, unzähligen Institutionen und mit sehr wenig Transparenz gepaart. Ich möchte hier nicht abwägen müssen, wo effizienter gearbeitet wird. Aber ich möchte zum Schluss auf die echten Probleme zu sprechen kommen, die im Zusammenhang mit diesem Projekt zur Debatte stehen. Zwei der echten Probleme liegen meiner Meinung nach im Bereich der bilateralen Verhandlungen. Das erste Problem betrifft die Terminplanung. Das 4. Forschungsrahmenprogramm beginnt am 1. Januar 1995. Wir haben mit den bilateralen Verhandlungen noch nicht einmal begonnen. Es wird also ganz dringend sein, dass wir mit der EU Übergangsregelungen finden, die eine frühzeitige Beteiligung der Schweizer Forscherinnen und Forscher an diesem Programm ermöglichen. Das zweite Problem betrifft die Komitologie. Wir können nicht davon ausgehen, dass uns die Europäische Union die gleichen Mitbestimmungsrechte einräumen wird wie den EWR-Staaten. Aber wir wollen eine echte Mitsprache, wir wollen in den Gremien, wo entschieden wird, dabei sein. Mit anderen Worten: Wir wollen einen guten Vertrag und nicht einen Vertrag um jeden Preis. In diesem Sinn lastet auf diesem Dossier eine Verantwortung für die gesamten bilateralen Verhandlungen. Der Bundesrat ist vom Parlament beauftragt, uns vor der Ratifizierung wieder über die Ergebnisse des Verhandlungsprozesses Bericht zu erstatten. In diesem Sinn werden wir darüber noch einmal sprechen können. Zum Problem im Inland: Wir sind alles andere als gerüstet für eine optimale Beteiligung unserer Forscherinnen und Forscher an den europäischen Forschungsprogrammen. Die flankierenden Massnahmen greifen noch zuwenig - eigentlich ärgert es mich, dass ich dies hier nochmals erwähnen muss; denn ich habe bereits vor zwei Jahren darauf hingewiesen. Dieses Problem ist von äusserster Dringlichkeit; denn alle Erfahrungen zeigen, dass der Einstieg in die europäischen Forschungsprogramme ein Kulturproblem darstellt und dass hier für eine erfolgreiche Beteiligung und damit auch für einen positiven «return on Investments» unserer Beteiligung an diesen Forschungsprogrammen die Weichen gestellt werden. Zu den vorliegenden Anträgen: Wir sagen ja zum Antrag Loeb François. Er stellt für mich eine Selbstverständlichkeit dar. Die Evaluation dieser Beteiligung ist wichtig. Wir sagen nein zum Antrag Nebiker; denn für uns ist das Forschungsdossier ein in sich geschlossenes, ein in sich ausgewogenes Projekt. Wir bringen etwas: Geld; wir wollen etwas: Beteiligung. Ich hoffe also, dass Sie dieser Vorlage zustimmen werden. Die Kommission hat dies einstimmig getan. Ich erwarte jetzt keine

Einstimmigkeit, aber ich freue mich, wenn wir in diesem Lande endlich wieder einmal deutlich sagen, dass wir irgend etwas von Europa wollen, und sei es nur die Forschungszusammenarbeit Mühlemann Ernst (R, TG), Berichterstatter: Die zahlreichen Voten der Fraktionssprecher widerspiegeln ungefähr das Bild der Diskussion in der Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur. Es herrscht weitgehend Zustimmung; es ist aber auch eine gewisse Skepsis vorhanden. Bei dieser Gelegenheit darf Frau Bundesrätin Dreifuss und ihren Mitarbeitern, im speziellen Herrn Staatssekretär Ursprung, für die sehr sorgfältige Vorarbeit ein Dank ausgesprochen werden. Das einzige, was Skepsis beseitigen kann, sind Darstellungen ganz konkreter Projekte. Ich erwähne ein einziges davon, das europäische Projekt Race, das sich mit Telekommunikation beschäftigt. Aus eigenem Antrieb hat die Schweiz das Swiss-net entwickelt. Das erlaubt uns, die jetzigen Bedürfnisse zu be-

4. Oktober 1994 N 1669 Forschungs- und Bildungsprogramme friedigen. Aber es vermag nicht zukunftsweisend zu sein. Die Daten können nicht in genügender Schnelligkeit übermittelt werden. Vor allem gelingt es mit diesem System nicht, die Bildübertragung so wirksam zu gestalten, dass moderne visuelle Mittel zur Anwendung kommen können. Ich möchte nicht in erster Linie vom Bildtelefon sprechen, obwohl das kommen wird. Es geht um andere Mittel, die sehr wichtig sein werden, etwa im Bereich des Gesundheitswesens. Wenn wir daran denken, dass Patienten in der Hauspflege mittels Elektronik überwacht werden müssen, dann besteht hier eine zentrale Aufgabe, die wir nur im Rahmen grosser europäischer Forschung lösen können. Vielleicht müssten diese Projekte in den Medien etwas konkreter dargestellt werden, um die Skepsis abzubauen. Die Berichterstatter sind nicht in der Lage, im Namen der Kommissionen zu den Anträgen Stellung zu nehmen. Wir sind uns aber einig, dass wir Ihnen die Anträge Blocher und Nebiker zur Ablehnung empfehlen müssen. Wir beantragen Ihnen ferner, dem Antrag Loeb François zuzustimmen. Der Antrag Blocher ist weder Fisch noch Vogel. Er hat sich zum Bilateralismus bekannt - seit eh und je, an sich auch heute wieder -, jedoch nur halbherzig. In bezug auf das Langzeitgedächtnis, Herr Blocher, habe ich keine Mühe. Ich weiss, was Sie bei der EWR-Abstimmung gesagt haben. Sie wissen es aber nicht mehr; deshalb bitte ich Sie, Ihr Langzeitgedächtnis zu verbessern. Der Antrag Nebiker ist verständlich. Es ist richtig, dass wir bei diesen Verhandlungen Forderungen stellen, die über das rein Forschungsmässige hinausgehen. Wenn wir diesen Antrag trotzdem zur Ablehnung empfehlen, hängt das damit zusammen, dass wir jetzt nicht mitten in einem Programm ansteigen können; wir können keinen Marschhalt einlegen und sagen, wir würden später wieder weitermachen. Wir können das nicht tun, denn bilaterale Verhandlungen leben auch von einem Vertrauenskapital, das wir nicht mutwillig aufs Spiel setzen können. In diesem Sinne bitten wir Sie, beiden Kommissionen - der Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur sowie der Aussenpolitischen Kommission - zuzustimmen, die beiden Anträge Blocher und Nebiker abzulehnen und den Antrag Loeb François als eine sinnvolle Kontrolle aufzunehmen. Wir wollen den Bundesrat nicht ganz allein arbeiten lassen. Duvoisin Pierre (S, VD), rapporteur: J'aimerais préciser et répéter ici que ce projet consiste effectivement, dans sa majeure partie - 88 pour cent -, en un crédit destiné à la recherche et au développement en matière industrielle. On pourrait regretter que seuls 12 pour cent soient affectés à d'autres tâches, mais vu l'importance du montant en jeu, près de 18 milliards de francs sur le plan européen, cette répartition nous paraît correcte et légitime. Par conséquent, ces 88 pour cent sont destinés à soutenir des projets très concrets de soutien à l'industrie et à l'économie, et de permettre à la Suisse ainsi qu'à l'Europe et à ses entrepri-

ses de concurrencer valablement ce qui se passe dans d'autres régions du monde. Il est vrai, Monsieur Maeder, que la bureaucratie, qu'elle soit helvétique ou bruxelloise, existe. Il est vrai que des règles doivent être mises en place, qu'elles doivent être respectées par les promoteurs de tel ou tel projet, et c'est là que j'estime que les mesures d'accompagnement sont un minimum pour aider les chefs d'entreprises, qui ne sont pas des spécialistes de droit soit fédéral soit européen, à formuler leurs requêtes en respectant les règles qui seront mises en place. M. Blocher a déclaré avoir entendu des industriels lui dire que ces projets ne valaient rien, que la coopération européenne était lourde et inutile, pratiquement. Personnellement, j'ai entendu d'autres industriels prétendre exactement le contraire. Je crois qu'on peut faire ainsi un échange d'opinions, mais je me réfère à l'avis de la Société suisse des constructeurs de machines contenu dans le message, page 18: «Le programme-cadre de recherche-développement de l'Union européenne englobe les domaines de recherche importants pour les industries des machines, du matériel électrique et du métal. Un sondage mené auprès de nos membres impliqués dans des programmes de recherche de l'Union européenne a produit une évaluation très positive; parmi les aspects prisés figurait aussi l'efficacité avec laquelle sont exécutés ces programmes. Malgré la situation des finances fédérales, nous sommes persuadés que ces dépenses de recherche constituent un investissement nécessaire pour l'avenir.» Les constructeurs de machines estiment donc très positifs les résultats de cette coopération. Les Romands ainsi que les gens de l'Arc jurassien, dans lequel se trouvent de nombreux constructeurs de machines, sont évidemment très sensibles à cet aspect des choses. La commission, comme l'a dit M. Mühlemann, ne s'est pas prononcée à titre personnel sur les propositions soit de renvoi soit d'amendement de M. Nebiker. Je dirai à M. Nebiker qu'il faut être deux pour négocier bilatéralement et qu'il faut mettre toutes les chances de notre côté. L'exigence de M. Nebiker me semble être contre-productive dans la mesure où elle tend à ligoter les mains de nos négociateurs face aux négociateurs européens. Ne mettons pas, s'il vous plaît, des bâtons dans les roues de notre propre véhicule et rejetons la proposition Nebiker à l'article Ibis. En ce qui concerne la proposition de renvoi Blocher, elle me paraît découler plus d'une idéologie isolationniste que de véritables raisons objectives. Je vous invite donc à la rejeter et à entrer en matière. Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: Merci d'abord aux deux rapporteurs qui ont présenté de façon très magistrale le dossier. Merci aussi aux oratrices et aux orateurs qui ont permis d'apporter les différents éclairages nécessaires pour qu'une décision puisse être prise en pleine connaissance de cause. Vous le savez, nous vous présentons en fait deux projets: d'une part, l'arrêté fédéral concernant la coopération internationale en matière d'enseignement supérieur et de mobilité, qui constitue la base légale de notre participation aux programmes de formation, doit être prolongé. Cette décision du Parlement est soumise au référendum facultatif, dans ce domaine la possibilité théorique en tout cas d'un recours au peuple est ouverte. J'aimerais insister sur le fait que ces programmes de formation revêtent, pour la jeunesse de ce pays - une jeunesse qui se sent souvent enfermée dans ce pays face à des obstacles qui s'accumulent devant elle à cause de l'isolement que nous avons choisi -, une très grande importance, non pas seulement psychologique, mais aussi pour son avenir professionnel, pour ses possibilités de formation, ainsi que pour ses possibilités de mettre le pied à l'étrier dans une activité scientifique de haut niveau. D'autre part, nous vous présentons l'arrêté fédéral concernant le financement de la participation de la Suisse aux programmes de recherche et de formation de l'Union européenne pour la période 1996 à 2000, qui prévoit un crédit d'engagement de 554 millions de francs. Cet arrêté n'est pas soumis au référendum. Cela

signifie que vous décidez en dernière instance, comme vous l'aviez décidé également en décembre 1992. Comme à l'époque, la décision que vous allez prendre aujourd'hui sera pour le Conseil fédéral un mandat de négociation qu'il pourra faire valoir parce qu'il aura le soutien du Parlement, parce qu'il saura qu'il a les moyens nécessaires à disposition, en réserve, pour cette étape de notre négociation avec l'Union européenne. Il est vrai que ce montant n'est pas l'objectif ni le contenu de la négociation elle-même, parce qu'il est déterminé, comme le montant que vous aviez adopté à l'unanimité en 1992, par une clé de répartition qui prend en compte notre puissance économique et notre grandeur. Les points à négocier seront liés à la participation aux décisions, ce que l'on entend par ce terme un peu barbare de «comitologie», et au calendrier des décisions - le temps -, ces deux facteurs jouent un rôle important dans cette affaire. Le seul aspect lié directement à une vision plus large peut-être de l'intégration de la Suisse à l'Europe, de pas à faire dans cette direction ou de place que cette négociation occupe dans son ensemble, est tout simplement lié à la crédibilité de la Suisse, à la fiabilité des messages que la Suisse donne à entendre, que ce soit à l'intérieur du pays ou à l'Union euro-

Programmes de recherche et de formation 1670 N 4 octobre 1994 péenne. Cette crédibilité a besoin de la confirmation d'une décision que vous avez prise le 18 décembre 1992, parce que l'Union européenne a décidé, dans un grand élan d'ailleurs, de donner à la recherche européenne plus de chances et donc de donner aussi plus de moyens à des instruments pour l'emploi en Europe; cette confirmation viendrait tout simplement appuyer le choix que vous aviez déjà fait à l'époque. Pourquoi cela pose-t-il une question de crédibilité? Non seulement, parce que, comme on le dit en Suisse alémanique, qui a dit a doit savoir dire b, mais également parce que, sur la base de la décision que vous avez prise en décembre 1992, et sur la base des décisions, qui ont toujours été répétées, marquant une volonté de négociations bilatérales, le Conseil fédéral a annoncé cette négociation comme l'une des négociations prioritaires, à ses yeux, avec l'Union européenne. Le Conseil fédéral a donc mis ceci dans la liste des domaines à négocier, ce n'est pas l'Union européenne qui est venue nous chercher, ce n'est pas elle qui a choisi de mettre la recherche parmi ses dossiers prioritaires, c'est la Suisse qui est demanderesse. Permettez-moi d'emblée de dire que si la Suisse est demanderesse dans ce domaine, il y a malgré tout un accord dans l'analyse, que ce soit en Suisse ou à l'Union européenne, sur le fait que cette négociation forme un tout équilibré; en d'autres termes, que les avantages des deux côtés forment un équilibre et qu'il n'y a pas, dans ce domaine, de sacrifices de part ou d'autre, qui rendraient la négociation particulièrement difficile. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je vous inviterai, au moment de la discussion de détail, à ne pas suivre la proposition Nebiker à l'article Ibis. Le Conseil fédéral a donc décidé, le 24 mai 1994, que la Suisse était disposée à entrer en négociation avec l'Union européenne, dès que son propre mandat serait en place. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a décidé de vous soumettre immédiatement ce message afin de nous donner les moyens de cette négociation. La Commission de l'Union européenne a un projet de mandat de négociation, en ce qui concerne ce domaine, et l'a transmis au Conseil fédéral. Il est clair que c'est du côté européen que l'idée d'un parallélisme approprié entre les différents éléments de la négociation a été émise et que ceci doit être pris en considération comme une volonté européenne, non pas comme une volonté suisse d'entrer en négociation sans a priori sur les liens qui pourraient être établis entre les différentes négociations, la Suisse respectant cependant pleinement la volonté d'arriver à des résultats équilibrés. J'ai eu des contacts personnels, en plus des contacts extrêmement nombreux et pleins de succès, parce que menés avec beaucoup

d'intelligence, qu'a eus M. Ursprung, secrétaire d'Etat, avec le vice-président de la Commission des Communautés européennes, M. Ruberti, et avec son directeur général, M. Fasella, pour préparer également les négociations dans les deux domaines qui nous intéressent-j'y reviendrai encore une fois -, les problèmes du temps et ceux de la comitologie. Le projet de mandat de la Commission tel que nous le connaissons prévoit la participation de la Suisse aux programmes de recherche et de formation de l'Union européenne, et prévoit également que la Suisse facilite l'accès de chercheurs de l'Union européenne à la recherche suisse. Cette revendication de l'Union européenne a un caractère d'intérêt politique général et devrait pouvoir être facilement réglée dans les négociations. Il ne s'agit en aucun cas d'une participation qui se ferait sans contribution aux coûts de la recherche suisse. Il ne s'agit pas d'une ouverture du Fonds national suisse de la recherche scientifique, c'est absolument clair et cela devrait rassurer en particulier le Vorort qui a exprimé des craintes à ce sujet. Par contre, ce qui est sans doute prévu, et qui est déjà une réalité, c'est par exemple que le centre de calcul que nous avons installé au Tessin puisse également servir aux travaux de l'institut européen de recherche très proche, qui se trouve quasiment de l'autre côté de la frontière. C'est quelque chose qui est tout à l'avantage, non seulement des chercheurs, mais d'une utilisation optimale d'un investissement que nous avons fait. Les questions qui ont été soulevées, en particulier en relation avec la proposition de renvoi Blocher, sont liées à l'efficacité et à l'efficience des programmes de recherche européens. Il est, à nos yeux, évident que la qualité de la recherche européenne est à un niveau élevé, tout à fait comparable au niveau de la recherche suisse. Nous avons là des partenaires à égalité qui ne peuvent que stimuler la recherche. La question qui a été posée par les Européens eux-mêmes est de savoir dans quelle mesure le choix des programmes a toujours été excellent. En particulier un des prix Nobel, qui s'est élevé dans un premier temps contre cette participation de la Suisse, a lui-même tout simplement fait une expérience négative dans son domaine quant à la qualité de ces progrès. Il est clair que ceci est une exception et que la plupart des projets, qui sont ajustés bien sûr tout au long d'un processus de choix, sont d'une grande qualité. C'est bien sur la base de l'analyse de cette qualité que l'Union européenne a décidé de doubler le budget du 4e programme-cadre de la recherche européen. C'est en toute connaissance de cause que ces moyens ont été libérés. Je crois que l'on ne peut pas trouver de meilleure preuve que le fait que les Etats de l'Union européenne sont persuadés que ces programmes ont des retombées positives. Il est clair aussi que cette évaluation est une oeuvre permanente et nous ne voyons que des avantages à ce que la Suisse, elle aussi, participe à cette évaluation et procède à certaines évaluations qui concernent le rôle même de la Suisse et les conséquences pour la Suisse. C'est dire que la proposition Loeb François à l'article 3 alinéa 3 méritera votre appui. A ce propos, une remarque en passant, puisque l'un d'entre vous a exprimé l'avis que des chercheurs affamés étaient de meilleurs chercheurs que les chercheurs rassasiés: permettez-moi de vous dire que ma conviction profonde est que les pires chercheurs sont des chercheurs isolés, des chercheurs qui ne sont pas soumis à la concurrence d'un monde de la recherche internationalisée et qui peuvent, de ce fait, se contenter des critères d'appréciation locale, sans avoir à se soumettre aux critères d'appréciation de la qualité de ce qu'ils font au niveau d'un grand ensemble comme celui de l'Union européenne. J'en viens rapidement aux questions financières et aux questions de compensation. J'aimerais m'associer aux remerciements exprimés par M. Scheurer Rémy envers la communauté des chercheurs suisses, envers les Ecoles polytechniques fédérales, envers le Fonds national suisse de la recherche scientifique, qui ont tous cherché avec nous et accepté fi-

nalement les compensations que nous leur demandions. Si ces institutions ont accepté ces compensations, c'est parce qu'elles savent et qu'elles sont persuadées, à bon escient, que nous ne toucherons pas aux domaines que nous avons exclus de ces compensations, c'est-à-dire aux domaines liés à la recherche fondamentale et aux recherches dans des secteurs qui ne connaissent pas, ou trop peu, de compensation dans le cadre du 4e programme-cadre européen. La participation de la Confédération à la recherche fondamentale, à la recherche libre est garantie, et je puis vous assurer que c'est la claire volonté du Conseil fédéral. Je puis aussi vous dire que je suis personnellement absolument convaincue que la recherche fondamentale est une nécessité et que la politique, si elle peut dans certains domaines mettre en évidence des lacunes et fournir des moyens pour la réponse à des questions concrètes qu'elle se pose, n'est pas en mesure d'influencer cette grande aventure de la recherche fondamentale, qui doit rester libre. Sur ce plan, oui, je suis libérale dans toute ma conviction profonde et je défendrai avec toute l'énergie que cela suppose la recherche libre dans ce pays. Mais je défendrai aussi les domaines dans lesquels il y a des lacunes en Suisse, que l'Europe ne nous permet pas de combler - et je pense là en particulier à celle mise en évidence dans le domaine de la recherche dans les sciences humaines ainsi que dans le domaine de la recherche environnementale. Dans ce sens-là, le Conseil fédéral n'a aucun problème à accepter le postulat 94.3319 de votre commission. Il a déjà expliqué très clairement la volonté de ne pas toucher à ces domaines.

4. Oktober 1994 N 1671 Forschungs- und Bildungsprogramme Vous m'avez demandé aussi de donner ici l'assurance qu'en cas d'échec de la négociation, les institutions suisses de financement et de promotion de la recherche retrouveraient les moyens financiers auxquels elles acceptent de renoncer pour pouvoir participer à la recherche européenne et pour retrouver, si vous me permettez l'image, à Bruxelles les moyens qu'elles avaient l'habitude de chercher à Berne. Cela est clairement aussi l'intention du Conseil fédéral que, en cas d'échec, les compensations accordées reviennent aux instituts suisses qui les ont acceptées. Mais ne parlons pas de malheur, cet échec devrait être évité par tous les moyens! De nombreux orateurs ont montré quels défis il s'agissait de relever. Nous devons donc négocier deux points essentiels: la question du calendrier et celle de la comitologie. Il est vrai qu'il peut se poser un problème de calendrier de par les hésitations de l'Union européenne à entrer en négociation, et il se peut que les accords ne puissent être ratifiés que dans le courant de l'année prochaine. Il est clair que, d'ici là, nous devons pouvoir poursuivre notre participation et nous engager en particulier aussi dans les nouveaux programmes qui seront mis au concours d'ici à la mi-mars de l'année prochaine. Les discussions ont déjà commencé sur la façon de permettre à la Suisse de trouver, si nécessaire, une solution transitoire qui garantirait la participation des chercheurs suisses à ces programmes. Nous avons rencontré non seulement beaucoup d'intérêt du côté des responsables de la recherche de l'Union européenne, mais je dirai aussi que des initiatives ont été prises par les responsables de la recherche pour anticiper, dans ce domaine, la participation de nos chercheurs. C'est à cela que nous travaillons actuellement, c'est à cela que je m'engagerai aussi, confortée par la décision que vous ne manquerez pas de prendre, la semaine prochaine en me rendant à Bruxelles pour dynamiser cet élément de nos négociations bilatérales. Il est clair que nous veillerons aussi - j'y reviendrai tout à l'heure - à informer les partenaires suisses de cette participation qui devrait s'ouvrir très prochainement à l'appel d'offres des programmes européens. Dans le domaine de la formation, nous avons également un problème parce que notre accord pour le programme Comett qui touche à la formation professionnelle devrait se terminer à fin 1994, et que nous

devons négocier la participation au programme Leonardo qui commence le 1er janvier 1995. Nous essayons de trouver, là aussi, avec la Commission, des solutions qui nous permettent d'anticiper la formalisation définitive de nos accords. En ce qui concerne la comitologie, il s'agit de prévoir la pleine participation de la Suisse aux décisions relatives aux programmes de recherche et aux accords de formation, c'est-à-dire le statut que la Suisse pourra prendre dans les comités de l'Union européenne. Nous demandons que la Suisse ait un statut qui soit comparable à celui que nous accordait l'Accord sur l'Espace économique européen, en d'autres termes que nous puissions physiquement être présents aux discussions. La Commission est en train d'élaborer un modèle qui se rapproche beaucoup de notre point de vue, et qui permettrait à la Suisse de participer dans un comité formellement séparé, mais qui siègerait en même temps que le Comité de l'Union européenne et de l'Espace économique européen. Nous sommes donc confiants dans ce domaine pour une solution qui serait à l'avantage de la Suisse. Permettez-moi, pour terminer, de reprendre très rapidement certains points critiques qui ont été soulevés. Je l'ai déjà évoqué, vous pouvez le lire dans le message, la communauté scientifique suisse est d'accord avec le projet du Conseil fédéral, elle considère que c'est une nécessité. De même, la Société suisse de constructeurs de machines soutient fermement ce crédit. Nous avons, depuis peu aussi, le soutien du Vorort, ce qui est très réjouissant. Nous avons surtout des remarques critiques, vous l'avez entendu tout à l'heure à la tribune, qui viennent de l'industrie chimique qui n'a pas besoin, pour elle-même, de ce programme. Je ne soupçonnerai pas la chimie de vouloir reprendre à son propre compte l'expression qui a fait florès aux Etats-Unis d'Amérique: «Ce qui est bon pour General Motors est bon pour les Etats-Unis d'Amérique», mais je dirai que ce que la chimie n'a pas pour nécessité n'est pas forcément quelque chose dont les autres secteurs de l'économie suisse n'auraient pas besoin, bien au contraire. La chimie suisse peut effectivement se passer d'un financement extérieur de la recherche, mais elle peut s'en passer pour des raisons qui lui sont largement propres. La chimie ne rejette pas, au nom de l'«Ordnungspolitik», la protection des prix dans le domaine des médicaments; la chimie a une position, pour un certain nombre de produits, qui est une position oligopolistique dans le monde, et qui lui permet de dégager les moyens de cette recherche. Tant mieux pour elle, tant mieux pour la qualité de la recherche qu'elle finance. Mais cela n'est pas le cas des petites et moyennes entreprises, cela n'est pas le cas de l'industrie des machines qui reste un des principaux pourvoyeurs de l'emploi industriel dans ce pays, un emploi industriel qui est menacé, menacé aussi par le transfert de la recherche vers d'autres pays que la Suisse. En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, dont parlait M. Blocher et qui sont si souvent utilisées comme prétexte dans les discussions politiques par des grandes entreprises industrielles, j'aimerais dire qu'elles ont, au contraire, tout à gagner à la participation de la Suisse aux programmes européens de recherche. La proposition de renvoi Blocher en particulier, qui demande le remboursement des moyens mis à disposition, pénaliserait justement les petites et moyennes entreprises suisses par rapport aux petites et moyennes entreprises européennes qui, elles, bénéficient de cet appui à la recherche et au développement. Dans ce sens-là, je crois que c'est leur rendre un bien mauvais service que de miser sur l'isolement de la Suisse en matière de financement de la recherche. Permettez-moi aussi d'ajouter deux éléments en ce qui concerne le souci à l'égard des petites et moyennes entreprises. Tout d'abord, un souci du 4e programme-cadre de recherche-développement, dans un de ses volets - c'est la troisième action qui concerne la diffusion et la valorisation des résultats des activités communautaires de recherche, de développement technologique et de

démonstration -, est d'assurer en particulier une large diffusion des résultats vers les petites et moyennes entreprises. C'est donc un problème qui a été reconnu. Permettez-moi d'ajouter une fois encore - M. Duvoisin l'a également dit - que l'appui que la Société suisse des constructeurs de machines apporte à ce programme est aussi un appui en faveur des petites et moyennes entreprises qui pourront ainsi bénéficier d'un plus technologique. Pour terminer, permettez-moi de vous dire que les mesures que nous entendons renforcer et mettre en place, pour que l'information soit faite sur les possibilités de participer aux programmes européens de recherche, visent aussi tout particulièrement le flux d'information vers les petites et moyennes entreprises. Dans le programme que nous vous soumettons, nous avons prévu que 3 à 3,5 pour cent des moyens soient mis à la disposition de mesures d'accompagnement, ces dernières sont justement des mesures de mobilisation et de sensibilisation des chercheurs et des entreprises qui ont tout à gagner à se brancher sur la recherche européenne. Ce réseau d'information et de conseil, qui a été mis en place depuis 1992 et qui couvre l'ensemble des programmes de recherche et de formation de l'Union européenne, devra encore être renforcé et simplifié de façon à ce que l'accès de tous soit garanti. Je vous prie donc d'entrer en matière et de donner un très large appui aux projets du Conseil fédéral, ainsi qu'à nos négociateurs et à moi pour que, dès la semaine prochaine à Bruxelles, je puisse veiller à donner toutes les garanties d'une bonne participation de la Suisse. Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen L'entrée en matière est décidée sans opposition Abstimmung - Vote Für den Antrag Blocher Dagegen 38 Stimmen 124 Stimmen Präsidentin: Ich gratuliere Herrn Kühne, Herrn Schmid Peter und Herrn Fasel zum Geburtstag. (Beifall)

Programmes de recherche et de formation 1672 N 4 octobre 1994 Detailberatung - Discussion par articles B. Bundesbeschluss über die Finanzierung der Beteiligung der Schweiz an den Forschungs- und Bildungsprogrammen der Europäischen Union 1996-2000 B. Arrêté fédéral concernant le financement de la participation de la Suisse aux programmes de recherche et de formation de l'Union européenne pour la période 1996-2000 Titel und Ingress, Art. 1 Antrag der Kommission Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates Titre et préambule, art. 1 Proposition de la commission Adhérer au projet du Conseil fédéral Angenommen -Adopté Art. Ibis (neu) Antrag Nebiker Der Bundesrat ist nur ermächtigt, die Kredite gemäss Artikel 1 Absatz 2 Buchstaben b, c und d freizugeben, wenn in ändern für die Schweiz wichtigen Bereichen die bilateralen Verhandlungen mit der EU aufgenommen worden sind. Art. Ibis (nouveau) Proposition Nebiker Le Conseil fédéral est habilité à libérer les crédits au sens de l'article 1er alinéa 2 lettres b, c et d uniquement lorsque dans les autres domaines importants pour la Suisse des négociations bilatérales avec l'UE auront été engagées. Nebiker Hans-Rudolf (V, BL): Ich erachte es grundsätzlich als richtig, dass die Schweiz im Forschungs- und Bildungsreich mit der Europäischen Union - allerdings auch mit anderen Ländern -zusammenarbeitet Es ist dabei ganz klar, dass wir unsere Beiträge leisten müssen: materielle Beiträge, personelle Beiträge, geistige und wissenschaftliche Beiträge. Wir werden zweifellos von dieser Zusammenarbeit auch profitieren. Das ist echte bilaterale Zusammenarbeit, die wir uns eigentlich nur wünschen können. Aber inzwischen wissen wir, dass die bilateralen Verhandlungen mit der Europäischen Union in allen Bereichen harzen, und zwar insbesondere seit der Publikation der Botschaft, also seit Mai 1994. Die Verhandlungen konnten noch gar nicht aufgenommen werden, sie sind blockiert. Wir bereiten uns allerdings auch unsere eigenen Schwierigkeiten, insbesondere mit der Alpen-Initiative. Ich komme nicht darum herum, hier eine Bemerkung zu machen: Es ist ja interessant, dass ausgerechnet die Partei, die die

Alpen-Initiative unterstützt hat, also die Hindernisse für bi- laterale Verhandlungen aufgebaut hat, sich jetzt in diesem Bereich stark macht und für die Zusammenarbeit im Bildungs- und wissenschaftlichen Bereich eintritt. Irgendwie passt diese Politik nicht mehr zusammen; das landesübliche Mass der Schizophrenie wird da fast überschritten. Kehren wir zur Vorlage zurück - was geschehen ist, ist geschehen. Mit den Krediten für Forschung und Bildung hätten wir für die bilateralen Verhandlungen mindestens ein Rand in der Hand. Wir hätten einen Spatz in der Hand, einen goldenen, einen schwergewichtigen allerdings; aber wir sollten nicht diesen auch noch fliegen lassen, das wäre nicht vernünftig. Ich meine deshalb - der Antrag wird durch die SVP-Fraktion unterstützt -, dass der Bundesrat die Kredite erst freigeben soll, wenn die bilateralen Verhandlungen in wichtigen Bereichen effektiv aufgenommen worden sind. Ich will keine Resultate von Verhandlungen vorwegnehmen - das würde zu lange dauern, das ist mir auch bewusst -, aber mindestens sollten Verhandlungen, wie sie unter Partnern notwendig sind, aufgenommen werden können, bevor wir Kredite freigeben. Bilaterale Verhandlungen sind immer ein Geben und ein Nehmen; das ist natürlich auch im internationalen Bereich ein hartes Verhandeln. Es ist klar, dass bei echter Kooperation beide Partner profitieren sollen und auch müssen. Ich weiss, dass auch wir von den Forschungskrediten und der Teilnahme an der europäischen Forschung mittel- und langfristig profitieren können. Die Gegner meines Antrages werden argumentieren, dass die Vorlage in sich geschlossen sei. Das mag sein, aber vorerst geht es um Kredite - es geht um Geld unserer Steuerzahler -, die zu leisten sind, und das in einer schwierigen finanziellen Situation. Ich meine deshalb, dass die Bedingung, wonach die Kredite vom Bundesrat erst dann freizugeben sind, wenn die Verhandlungen aufgenommen worden sind, durchaus angemessen ist. Es gibt sehr wichtige Bereiche für uns - Verkehrsbereich, Personenverkehr, Ursprungsregelung usw. -, über die man zuerst sprechen sollte. Ich möchte auch besonders darauf aufmerksam machen, dass die Kreditfreigabe in der Hand des Bundesrates läge, also nicht in der Hand des Parlamentes. Ich meine, dass der Bundesrat, der verhandeln muss, auch die Instrumente in der Hand haben muss, mit denen er allenfalls Druck aufsetzen kann. Der Bundesrat muss nicht noch einmal in das Parlament kommen; er muss anschliessend natürlich Rechenschaft ablegen, das ist selbstverständlich. Aber der Bundesrat muss Instrumente in der Hand haben, wenn er in Verhandlungen eintreten will. Es braucht nicht nochmals eine politische Meinungsbildung, sondern wir vertrauen in diesem Bereich der geschickten Verhandlungsführung des Bundesrates. Der Bundesrat kann also zu seinem Wort stehen. Es ist immer auch eine Schwäche unserer Verhandlungsdelegationen, dass sie immer noch irgendwelche Bedingungen erfüllen müssen. Das wäre in diesem Falle nicht der Fall, sondern das Parlament hätte nach meinem Antrag den Krediten bereits zugestimmt. Es läge in der Hand der Verhandlungsdelegation bzw. des Bundesrates, die Kredite dann freizugeben, wenn er findet, nun sei der Zeitpunkt gekommen, dass man sie freigeben könne. Ich möchte Sie auch darauf aufmerksam machen, dass die Bedingungen nicht an das ganze Kreditvolumen gebunden sind. Ich knüpfe die Bedingung nur an die Kredite nach Artikel 1 Absatz 2 Buchstaben b, c und d, nicht aber an die Kredite nach Buchstabe a, für «noch nicht gedeckte Verpflichtungen bis Ende 1996», und auch nicht an die Kredite nach Buchstabe e, für «flankierende Massnahmen im Inland». Der Antrag ist also sehr differenziert; es wird nur gerade auf die Kredite Bezug genommen, die im Rahmen der Kooperation notwendig sind. Ich bitte Sie, meinem Antrag zuzustimmen. Ein Ablehnen würde von den Steuerzahlern nicht verstanden, insbesondere auch von jenen nicht, die unter den Sparmassnahmen zu leiden haben, die der Bund wegen Finanzknappheit durchfüh-

ren muss. Grossenbacher Ruth (C, SO): Auf den ersten Blick mag der Antrag Nebiker bestechen. Deshalb habe ich ihn in meinem ersten Votum unterstützt. Es war ja relativ früh am Morgen. Der Antrag Nebiker erweckt den Anschein, dass wir damit dem Bundesrat Munition für bilaterale Verhandlungen auf anderen Gebieten in die Hand geben, zum Beispiel beim Verkehr. Aus Erfahrung wissen wir aber, dass bilaterale Verhandlungen stark belastet sind, wenn eine Verbindung zu anderen Dossiers besteht, wenn sie eben gekoppelt werden. Dadurch gibt es vor allem zeitliche Verzögerungen. Zeitliche Verzögerungen sind aber gerade für die Forschung tödlich. Unser Land würde in der Forschung zurückfallen, und das würde sich auf unsere Industrie verheerend auswirken. Man weiss, dass ein Jahr Verspätung in der Forschung fünf Jahre Rückstand in der Produktion bedeutet. In den EU-Forschungs- und -Bildungsprogrammen ist der Zeitpunkt sehr wichtig, denn das 4. Forschungsrahmenprogramm beginnt bereits am 1. Januar 1995. Die Ausschreibungen laufen, das Geld wird verteilt. Die Schweiz will aus diesen Gründen von allem Anfang an dabei sein und nicht erst auf den fahrenden Zug aufspringen. Das ist sehr gefährlich. Das wissen alle, die das schon getan haben. Das kann sogar töd-

4. Oktober 1994 N 1673 Forschungs- und Bildungsprogramme liegen. Wir wissen auch, dass in der Forschung nicht die Grossen die Kleinen fressen, sondern die Schnellen die Langsameren.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.